

que lui (1).” Le mari seul pareillement devient allié avec les parents de sa femme au même degré qu'elle. Ainsi les alliés de ma femme ne sont pas mes alliés, sa belle-mère, *marâtre*, la seconde femme de son père, n'est pas ma belle-mère quoique son père soit mon beau-père. Mes alliés pareillement ne sont pas les alliés de ma femme ; ainsi mon beau-frère, le mari de ma sœur, n'est pas le beau-frère de ma femme quoique ma sœur soit sa belle-sœur. Les enfants que chacun des époux a eus d'un précédent mariage sont aussi complètement étrangers les uns aux autres ; ceux de la femme sont les alliés du mari et ceux du mari sont les alliés de la femme, mais ils ne sont pas alliés ensemble.

Ce principe incontestable ne fait pas de doute et il est enseigné par les canonistes, les théologiens et les jurisconsultes tant anciens que modernes (2). Tous s'accordent à dire que

(1) *Petite somme de Saint Thomas d'Aquin*, supplément à la troisième partie, Question 55, No. 5.

(2) Voyez entr'autres :

1o. Parmi les Canonistes et les Théologiens : Saint Thomas, déjà cité.— *Les Conférences Ecclésiastiques de Paris sur le Mariage*, éd. de 1767, T. 2, page 302. — Gousset, *Théologie Morale*, T. 2, 2e éd., No. 813. — L'Abbé André, *Cours de Droit Canon*, Vo. *Affinité*. — Guillois, *Explication du Catéchisme*, 8e. éd. T. 3, page 557. — Maupied, *Juris Canonici Compendium*, T. 1, page 1471.

2o. Parmi les anciens jurisconsultes, c'est-à-dire qui ont écrit avant la promulgation du Code Napoléon :

Boutaric, *Explication de l'Ordonnance de 1667*, page 255. — Rodier, *Questions sur l'Ordonnance de 1667*, page 476. — Ferrière, *Dictionnaire de Droit*, Vo. *Affinité*. — Pothier, *Traité du Contrat de Mariage*, 3e Partie, Chap. 3, Art. 5, § 3. — Guyot, *Répertoire de Jurisprudence*, T. 6, Vo. *Empêchements de Mariage*, page 671, 1ère colonne.

3o. Enfin parmi les auteurs modernes : Pailliet, *Manuel de Droit Français*, page 53, notes. — 1 Delvincourt, *Cours de Code Civil*, notes, page 131. — 1 Carré et Chauveau, *Les Lois de la Procédure Civile*, page 18, notes. — 9 Toullier, *Droit Civil Français*, pages 440 et suivantes. — Merlin, *Répertoire de Jurisprudence*, Vo. *Empêchements de Mariage*, § 4, Art. 3, No. 4. — Favard de Langlade, *Répertoire du Notariat*, Vo. *Affinité et Alliance*. — 1 Vazeille, *Traité du Mariage*, No. 107. — 1 Boileux, *Commentaire sur le*